Parc national des Ecrins

Réglementation du vol à voile dans le coeur du Parc national des Ecrins.
Carte Zoom Nord annexée à l'arrêté du Directeur n° 112/2013

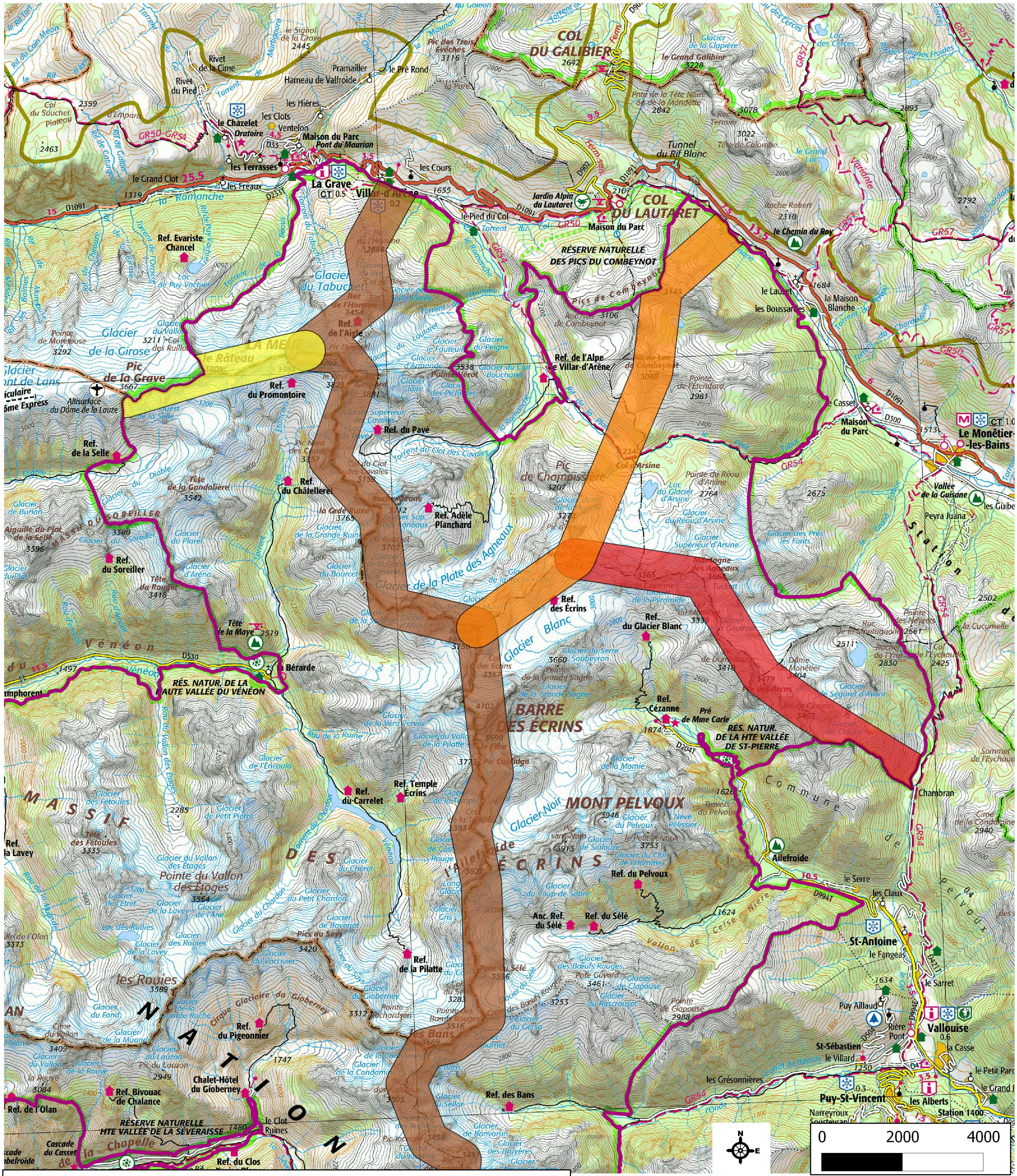

Légende

Cheminements autorisés à plus de 2800 m d'alt (8500 pieds)et 1000 m de largeur.

- Entrée-voie-royale-Agneaux
- Voie-royale-sortie-Combeynot
- Voie-royale-sortie-Nord-Ouest
- Voie-royale-Sud-Nord

Limite du coeur du parc national

Le respect de ces cheminements s'applique en situation aérologique normale n'affectant pas la sécurité des pilotes.

Réalisation Parc national des Ecrins - JPN- CM - 19 avril 2013

Copyright IGN BRGM / Sphère écologie